



Réf : AP/FS

**Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale du  
Foyer d'Accueil Spécialisé « Les Jonquilles » et  
du Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Hirondelles »**

**Séance du 3 Juin 2021**

Le Conseil de la Vie Sociale FAS-FAM du Centre Hospitalier de Châtel sur Moselle s'est réuni le Mercredi 3 Juin 2021, en salle PASA de l'établissement.

**Présent (e)s :**

Monsieur Francis SIMONIN, représentant des familles de résidents  
Madame Pascale THEVENOT, représentant des résidents  
Monsieur Jordan LACHAMBRE, représentant des résidents  
Monsieur Dominique PILLER, représentant du conseil de surveillance  
Madame Aïcha NEMEIRI, représentant des personnels

**Assistait à titre consultatif :**

Monsieur Alain PETIT, Directeur

**Personnes invitées :**

Madame Murielle CARELLI, responsable du service  
Madame Bérangère LOPEZ, éducatrice

**Personnes excusées :**

Madame Véronique CHARRON, éducatrice

**Secrétaire de séance :**

Madame Fabienne SAVOY, service des admissions

**Monsieur le Directeur ouvre la séance à 10h00 en demandant préalablement l'autorisation à  
Monsieur Francis SIMONIN, président du conseil de la vie sociale.**

---

**I - Approbation du compte rendu de la séance précédente :**

Le conseil de la vie sociale du FAS FAM approuve le compte rendu de la séance précédente sans aucune remarque.

**Le compte rendu de la séance du 11 Juin 2019 est approuvé. (pas de séance en 2020 suite à la crise sanitaire)**

---

## **II – Elections du président et du vice-président :**

Suite aux résultats des élections et après appel à volontaires, le vote à main levée a été fait :

Monsieur Jordan LACHAMBRE est élu président du Conseil de la Vie Sociale

Madame Pascale THEVENOT est élue vice-présidente du Conseil de la Vie Sociale

Le nouveau président élu remercie l'ancien président.

---

### **Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations.**

---

## **III – Activités proposées :**

Monsieur le Président passe la parole à Madame LOPEZ :

Le tableau des activités est joint au présent compte rendu, activités reprises à compter de Juin 2021.

Beaucoup de concerts ont eu lieu au FAS FAM ces derniers mois et un projet de création d'un groupe de Rock est en cours. Si celui-ci se concrétise un appel aux dons de matériel sera fait, les tuteurs seront également sollicités. Madame NEMERI, représentant le personnel, rajoute que les résidents et les personnels n'ont pas souffert des périodes de confinement grâce aux activités musicales proposées régulièrement durant ces périodes difficiles. Monsieur LACHAMBRE, Président, confirme et fait part de la satisfaction des résidents.

Un projet LEGO est également en cours de création, à raison de deux heures, deux fois par mois.

Un projet d'aménagement du jardin extérieur : « CHATEL PLAGES » (le nom reste à déterminer) est en cours de réflexion. Celui-ci part d'un constat que la majorité de nos résidents ne partent pas en vacances l'été et que l'espace extérieur est un peu triste. Ce projet prévoit l'aménagement d'une terrasse avec un bar, et si possible avec vente de boissons et de glaces avec paiement par ticket au préalable achetés en interne, des chaises longues et des parasols « coconuts » (parasols de plage en paille). Les résidents seront mis à contribution pour aider les professionnels à l'aménagement.

Il est également prévu le décor d'un mur par une fresque réalisée par les résidents avec l'aide un artiste peintre.

Un projet de poulailler est également en réflexion en commun avec l'EHPAD.

Les voyages organisés des résidents ne reprendront qu'avec une organisation médicale organisée au préalable.

---

### **Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations.**

---

## **IV – Travail en cours - :**

Monsieur le Directeur demande la parole à Monsieur le Président :

- réactivation des documents contractuels (contrat de séjour et règlement de fonctionnement) avec toilettage adapté à l'établissement. Les documents sont en cours de relecture par l'ensemble du personnel et seront soumis à validation de Madame Karine LEFEUVRE.

Monsieur le Directeur rappelle que le contrat de séjour engage réciproquement le résident et l'établissement. A savoir : un contrat de séjour n'est définitif que deux mois après l'entrée.

Monsieur PILLER informe qu'UFC Que Choisir a fait une enquête dans divers établissements sur le respect du contrat de séjour.

La réactivation de la convention avec la psychiatrie du CHS de Mirecourt est réactivée, une visite est organisée cette fin de semaine pour étudier les cas de 3 résidents difficiles.

Aucune structure dans le département des Vosges n'est prévue pour les résidents difficiles alors qu'il en existe une en Meurthe et Moselle.

Les réunions MJPM vont être réactivées afin d'informer les tuteurs des difficultés de l'établissement, notamment pour l'achat de vêtements, de cadeaux, de dépôt d'argent de poche. Un compte rendu de ces réunions sera envoyé aux tuteurs ainsi qu'au Juge des Tutelles.

En projet : l'argent de poche des résidents serait versé par l'intermédiaire de la régie d'avance, compte sur lequel les tuteurs devraient verser les fonds.

---

**Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations.**

---

#### **V – Tarifs 2021 :**

Les tarifs sont présentés par Madame SAVOY, secrétaire de séance.

---

**Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations.**

---

#### **VII – Point sur COVID : Visites et vaccinations**

Visites autorisées dans le service uniquement et non plus dans les chambres.

Tous les résidents sont vaccinés sauf 2 résidents, un va se faire vacciner prochainement. Il ne restera donc qu'un seul résident qui ne sera pas vacciné.

---

**Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations.**

---

#### **VIII – Point sur la satisfaction des prestations hôtelières :**

Monsieur le Président donne la parole à Madame CARELLI :

Audit ménage : des agents ont changé les planifications précédemment établies : le 10 Juin 2021 audit ménage avec l'ensemble des ASH. Ménage à blanc remis en place avec émargement.

Les repas : Monsieur le Président fait part de sa satisfaction d'avoir des frites au menu régulièrement et demande s'il est possible d'avoir des hamburgers : Madame CARELLI informe qu'un camion Food Truck sera présent le 25 Juin 2021.

Monsieur SIMONIN demande par quel biais un résident peut faire parvenir ses besoins : en réponse une fiche de communication et une boîte à idées. Il existe également la réunion des résidents mensuelle.

La commission de menus, arrêtée avec le COVID, va être relancée.

---

**Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations.**

---

## **IX – Travaux réalisés :**

Monsieur le Directeur demande la parole à Monsieur le Président et fait état des travaux réalisés :

- Réfection de la salle à manger, renouvellement du mobilier, la montée d'escaliers est refaite.
- RDV avec l'architecte en Juin 2021 : afin de comprendre la situation et évoquer les problèmes de clés des chambres.
- Reste à faire : réfection de l'office, des sanitaires et création d'un vestiaire pour le personnel, afin que le personnel du FAS FAM occupe le nouveau parking. Sauf les personnels de l'après-midi terminant à 21 H seront autorisés à se garer sur le parking le long du Foyer.
- Pour gérer au mieux le stationnement, réflexion sur un programme de réhabilitation du bâtiment St Antoine avec reprise des extérieurs et mise en place d'un portail ne s'ouvrant que pour les professionnels et les ambulances.

**Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations.**

---

## **X – Rapports d'activité :**

Monsieur PETIT commente le rapport d'activité avec le gros impact de la crise COVID.

Madame CARELLI souligne que le personnel a fait preuve de responsabilité et d'entraide lors des nombreux arrêts de travail relatifs au COVID.

Suite à l'audit du Docteur FLEURENTIN, il a été relevé que le personnel a été très rigoureux sur la contamination.

**Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations.**

---

## **XI : - Questions diverses :**

Les réunions de service ont été remises en place.

Les réunions de synthèse ont également été remises en place.

**Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations.**

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Directeur clôture la séance à 12h00.

